

## Bulletin d'adhésion 2024

Formulaire à compléter et à nous retourner par mail : [contact@gepatlantiqueformation.fr](mailto:contact@gepatlantiqueformation.fr)

A réception, une facture d'un montant de 30€ TTC\* vous sera adressée. Vous pourrez régler par chèque ou virement (Coordonnées bancaires IBAN : FR76 4255 9100 0008 0044 4626 293).

En contrepartie, l'adhérent sera invité à participer aux Assemblées Générales et aux commissions et pourra bénéficier, à partir du 2e stage, d'une remise à hauteur de 5% sur les formations (exception faite des formations en intra entreprise, dont le coût est étudié sur mesure, et des formations dont les tarifs ne peuvent être modifiés car issus d'un AO (branche architecture, feebat...) ou d'un partenariat (REFC'A).

---

### Renseignements adhérent (Coordonnées personnelles)

**Nom :**

**Prénom :**

**Entreprise :**

**Adresse :**

**Code postal :**

**Ville :**

**E-mail individuel :**

**Téléphone portable :**

#### Activité de l'adhérent

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

#### Mode d'exercice

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

Signature et cachet de l'adhérent

Fait à

Le

# Bulletin d'adhésion 2024

## **RGPD - Informatique et libertés**

Dans le cadre de la relation contractuelle liant les parties, le GepAtlantique sera amené à collecter et traiter les données personnelles contenues dans le bulletin d'adhésion.

Conformément à la réglementation, le GepAtlantique s'engage à n'utiliser ces données que pour la gestion et la promotion de ses propres actions.

Le GepAtlantique certifie disposer de mesures techniques, via un serveur sécurisé, et uniquement accessible à son personnel, pour traiter ses informations en toute sécurité. Vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci en vous adressant à : [contact@gepatlantiqueformation.fr](mailto:contact@gepatlantiqueformation.fr)

**\* Modification des statuts et montant de la cotisation fixé lors de l'assemblée générale du 12/10/2023.**

## **Article 9 bis – Adhésions/cotisations**

*Une cotisation, accessible aux personnes qui se sont formées ou souhaitent accéder aux actions de formations, permet à ceux qui s'en acquittent de participer aux Assemblées Générales et aux commissions du GepAtlantique.*

*La cotisation est perçue par période annuelle, selon le calendrier civil, soit du 01 janvier au 31 décembre.*

*L'adhésion est individuelle et nominative. Son montant et les contreparties sont définis chaque année, sur décision du conseil d'administration.*

*Les membres de l'association sont répartis en collèges :*

- Membres fondateurs (architectes ou représentants de groupes d'architectes),*
- Membres adhérents (architectes et autres professions).*